

Dans cette note d'intervention de l'IRÉC, Pierre Avignon recentre le débat sur l'accessibilité aux études supérieures en montrant qu'il faut tenir compte d'autres facteurs que la nécessaire baisse des frais de scolarité pour favoriser l'égalité des chances d'accéder à l'université. Il propose des pistes de solution pour inverser une tendance forte. La proportion des enfants d'ouvriers n'a que très faiblement augmenté, variant de 27 % à 29 % entre 1960 et 1991.

SOMMAIRE

Introduction

1. Des réformes qui s'épuisent
 2. Genre et inégalités scolaires : une évolution favorable aux femmes malgré certaines limites
 3. Langue et inégalités scolaires : une transformation notable, mais imparfaite
 4. Origine sociale et inégalités scolaires : une étonnante stabilité
 5. Des inégalités scolaires aux inégalités sociales
- Conclusion et pistes d'action
Bibliographie

L'accessibilité aux études supérieures au Québec : des réformes à compléter

Pierre Avignon*

Introduction

Le Sommet sur l'enseignement supérieur sera un événement politique important du début de l'année 2013. Important pour le Parti québécois, parce qu'il en avait fait à la fois une promesse électorale et un moyen de sortie de crise, mais sans doute aussi primordial pour l'avenir de l'enseignement postsecondaire québécois. Préalablement à la tenue du Sommet, acteurs sociaux, experts et individus ont été invités à se prononcer sur quatre thèmes : la qualité, la gouvernance et le financement, la recherche et le développement ainsi que l'accessibilité. C'est à ce dernier élément que nous consacrerons la présente note.

En choisissant le slogan « L'enseignement supérieur pour tous » pour la tenue de son Sommet, le gouvernement met de l'avant les enjeux liés à l'accessibilité à l'enseignement supérieur. Cette question était d'ailleurs au cœur des revendications étudiantes contre la hausse des frais de scolarité. À travers elle s'exprimait une opposition envers un parcours scolaire prédéterminé par l'origine sociale, donnant par la suite accès à une meilleure place dans la société. Au-delà de l'intérêt de tendre vers la gratuité scolaire (de la maternelle à l'université pourrait-on préciser), toutes réflexions visant à améliorer la possibilité pour toutes et tous de poursuivre ses études selon ses goûts et ses aptitudes ne peuvent faire l'économie d'un état des lieux sur le sujet. Qu'est-ce que la nouvelle architecture du système d'éducation québécois mise en place à la fin des années 60 a réellement permis de réaliser? Quelles nouvelles réformes mettre en œuvre pour améliorer l'égalité des chances? Et quels sont les liens entre inégalités scolaires et inégalités sociales? Finalement, il s'agit d'élargir le débat, car on ne peut pas s'interroger sur l'entrée à l'université sans remettre en question l'impact d'un parcours scolaire antérieur déjà très sélectif et sans se demander non plus ce qu'il advient des exclus du système éducatif.

Pour en arriver à soulever des pistes d'action en réponse à ces questions, nous rappellerons tout d'abord comment le système d'éducation québécois a connu un certain épuisement après les transformations et investissements majeurs des années 1960 et 1970. Nous tenterons, par la suite, de dresser un portrait de l'évolution de l'accessibilité à l'université selon le genre, le sexe et l'origine sociale. Cela nous amènera à conclure à une démocratisation inachevée de l'enseignement supérieur au Québec.

1 Des réformes qui s'épuisent

Au Québec, les années 1960 ont été un tournant pour le développement de l'État providence et du système d'éducation public. De la Grande charte de l'éducation de 1961, qui a notamment augmenté l'âge de la scolarisation obligatoire, à la publication du premier tome du Rapport Parent en 1963, les décisions politiques de cette décennie ont transformé les institutions scolaires de la province. La création du ministère de l'Éducation en 1964, des CÉGEPs en 1967, puis de l'Université du Québec en 1968 en sont sans doute les

* Détient une maîtrise en science politique de l'Université de Montréal et un baccalauréat en droit de l'Université de Rennes 1. En 2003, il a collaboré à la rédaction d'un rapport de recherche de l'IRÉC : *Les modifications aux articles 45 et 46 du Code du travail du Québec. Les paramètres du débat*. Voir http://www.irec.net/upload/File/sous_traitance.pdf

meilleures illustrations. D'un système éclaté, porteur d'inégalités scolaires selon la religion, la langue, le type privé ou public d'institutions ou les programmes, la mise en œuvre des propositions des commissaires de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, présidée par Monseigneur Parent, ont permis la création d'un système d'éducation public plus cohérent, du primaire à l'université.

Comme dans plusieurs pays occidentaux, le double effet des réformes entreprises et de la forte croissance démographique ont provoqué une véritable explosion scolaire. Dans la décennie précédant la réforme québécoise des années 1960, la population scolaire mondiale avait plus que doublée. Au Québec, l'augmentation des inscriptions à l'enseignement supérieur avait, elle aussi, débuté avant 1960. La création de l'École des hautes études commerciales, de l'École des sciences sociales, politiques et économiques de l'Université de Montréal ou encore de l'École des métiers vétérinaires avait attiré de nouveaux étudiants. Cette poussée de la fréquentation de l'enseignement supérieur sera par la suite stimulée par les nouvelles institutions que sont les CÉGEPs et l'Université du Québec. Entre 1960 et 2012, le taux d'accès aux études collégiales passe de 16 % à 61 % et de 7 % à 45 % pour l'université (MELS, 2011, p. 63-66). Comme dans l'ensemble des pays occidentaux, on constate également un allongement de la durée des études.

Malgré le succès de l'accessibilité, c'est-à-dire l'augmentation du nombre d'inscriptions, les systèmes d'éducation semblent aujourd'hui en crise. La montée des politiques ultralibérales et le retrait de l'État providence ont bien sûr eu des conséquences sur le financement de l'éducation. L'augmentation de la fréquentation scolaire, et avec elle l'hétérogénéité croissante de la population étudiante n'ont pas été non plus sans conséquence. Elles ont plutôt provoqué ce que certains auteurs ont qualifié de crise de l'éducation de masse.

Au Québec, les États généraux sur l'éducation du milieu des années 1990 et plus récemment, mais avec une moins grande ampleur, le rapport Ménard sur le décrochage scolaire au secondaire, ont été l'occasion de rappeler qu'un grand nombre de jeunes n'obtiennent pas de premier diplôme. On a pu également observer, malgré certaines fluctuations, une stabilisation de l'accessibilité à l'enseignement supérieur, notamment à partir des années 1990. Le taux d'accès à l'université était déjà de 40 % au début de cette décennie. Recherchant avec raisons des moyens d'améliorer cette situation, les préoccupations du monde de l'éducation ont évolué. Elles sont passées de la cible de l'accès à celle de la réussite, de l'entrée à la persévérance. On a alors vu une mobilisation des acteurs envers les meilleurs moyens, notamment pédagogiques, à mettre en œuvre au sein des établissements pour augmenter les taux de réussite. Certains éléments de la réforme du primaire et du secondaire, qualifiée de renouveau pédagogique, les plans de réussite au collégial ou les contrats de performance à l'université en constituent d'ailleurs de bonnes illustrations. Néanmoins, dans les constats et les recherches de solutions visant à améliorer le système d'éducation du Québec, on a peut-être trop fait appel à la psychologie (à l'individu) et moins mobilisé les recherches en sociologie de l'éducation faisant davantage appel à la collectivité. Les mesures mises de l'avant ont d'ailleurs été largement critiquées. Une plus grande préoccupation sur les causes profondes d'inégalités scolaires, pourtant constatées largement, aurait sans doute conduit à des interventions différentes.

À partir des données présentées dans des recherches récentes, nous tenterons de présenter l'évolution de la démocratisation de l'enseignement supérieur au Québec. L'accessibilité sera comprise comme étant la simple augmentation du nombre d'inscriptions, alors que la démocratisation renverra au concept d'égalité des chances, c'est-à-dire à la juste représentation des différents groupes sociaux au sein de la population étudiante. Des inégalités scolaires pourront apparaître lorsque des personnes ont un accès inégal à l'éducation en fonction de leur milieu d'origine ou de leur sexe. Pour évaluer l'effectivité de la démocratisation, nous observerons comment le genre, la langue et l'origine sociale ont pu influencer la fréquentation de l'enseignement supérieur québécois depuis les importantes réformes entreprises dans les années 1960.

2 Genre et inégalités scolaires : une évolution favorable aux femmes malgré certaines limites

Au cours des cinquante dernières années, les jeunes femmes ont augmenté de façon marquée leur fréquentation du système d'éducation québécois. Les femmes sont désormais plus présentes que les hommes à l'enseignement post-secondaire. Alors qu'au début des années 1960, elles ne représentaient que 14 % des effectifs universitaires, elles constituaient 58 % des inscriptions en 2006. Ce phénomène, largement imputable au mouvement féministe, explique d'ailleurs en partie l'augmentation de la fréquentation aux études universitaires. L'intégration de certaines écoles de formation sous la tutelle des universités a également eu un impact sur ces résultats. Comme le montre le tableau 1, les chances d'accéder à l'université pour une jeune femme québécoise ont continué à progresser depuis le milieu des années 1980. Ainsi, une sur deux s'inscrit au baccalauréat contre environ un garçon sur trois. Pour les études collégiales, cela est encore plus marqué, car, en 2010, les femmes avaient un taux d'accès de 70 % contre 52 % pour les hommes (MELS, 2011, p. 63).

TABLEAU 1

Inégalités d'accès à l'université au Québec selon le genre

	1985	2010	Variation 1985-2010
Femmes	31,3 %	52,4 %	+ 21,1
Hommes	29 %	37,3 %	+ 8,3
Population	30,1 %	44,7 %	+ 14,6

Source : MELS. *Indicateurs de l'éducation*, 2011

En plus d'avoir un meilleur accès à l'université, les femmes ont également de meilleurs taux de réussite. Le système d'éducation québécois, et ce n'est un secret pour personne, a donc été très profitable aux femmes. Ce fait est d'autant plus pertinent à rappeler que cette augmentation de l'accès (démocratisation quantitative) s'est accompagnée d'une démocratisation qualitative. Entre 1961 et 1978, les filles des milieux ouvriers ont davantage profité de l'ouverture du système d'éducation que celles issues de milieux plus favorisés (Dandurand et coll., 1980).

On peut cependant noter certaines limites à cette démocratisation de l'enseignement pour les Québécoises. Tout d'abord, malgré leur avance, les femmes continuent d'être sous-représentées dans les études doctorales. L'écart entre les hommes et les femmes diminue en fait d'un niveau d'enseignement à l'autre. Il faut également noter que ces dernières choisissent encore des filières d'études qui leur offriront des positions sociales possiblement moins avantageuses que leurs confrères masculins. Les secteurs de l'enseignement, des lettres, des arts et des sciences sociales et humaines attirent plus de femmes, l'inverse s'appliquant au domaine des sciences appliquées et des sciences pures. Seulement 2 % des femmes au niveau post-secondaire choisissent un domaine non traditionnel (Murdoch et coll., 2010). Bien que persistante, cette forme de discrimination selon le champ disciplinaire tend toutefois à diminuer (Sales et coll., 1996, p. 46).

Un autre niveau d'analyse peut également noircir quelque peu le portrait. En prenant en considération l'origine sociale des étudiantes selon les filières d'études, on peut se rendre compte que plus les filières sont féminisées, plus les jeunes femmes d'origine sociale modeste sont surreprésentées. À l'inverse, les jeunes femmes de milieux plus aisés, dont le père est par exemple propriétaire, cadre ou exerce une profession libérale, se retrouvent relativement bien représentées dans des filières telles que le droit. Ainsi, en 1978, plus de 60 % des filles d'agriculteurs inscrites à l'université se retrouvaient dans le domaine de l'éducation contre seulement 12,5 % des filles de cadres du secteur privé. Ces résultats mériteraient cependant d'être mis à jour à la lumière de la nouvelle place des femmes à l'enseignement supérieur. Malheureusement, ce genre d'information ne fait pas partie des données publiques aisément consultables. Or, certains chercheurs (Eckert, 2010) ont par exemple démontré que pour le réseau collégial, l'inégalité entre les hommes et les femmes était beaucoup plus importante parmi les milieux socioculturels les moins favorisés, les amenant à s'interroger sur les enjeux soulevés par la plus faible persévérance scolaire des jeunes hommes issus de milieux sociaux plus défavorisés. L'analyse basée sur les différences entre classes sociales démontre sa pertinence. Elle permet une connaissance plus précise de l'évolution des parcours étudiants et donc des inégalités scolaires. C'est ce type d'information qu'il faudrait davantage mobiliser lors des débats parfois hasardeux sur l'écart de réussite des garçons par rapport aux filles.

3 Langue et inégalités scolaires : une transformation notable, mais imparfaite

Les inégalités scolaires d'accès à l'enseignement supérieur selon la langue maternelle représentent un enjeu politique majeur pour le Québec. La simple évocation de l'opération « McGill français » de 1968 suffit pour le rappeler. L'objectif d'un rattrapage de la population francophone fut un des défis importants de la réforme des années 1960, alors que seulement 3 % des francophones de 20 à 24 ans fréquentaient l'université, contre 11 % des anglophones (Dufour, 2004). L'explosion des effectifs scolaires a provoqué une augmentation importante, surtout pour les francophones, de l'accès à un diplôme postsecondaire. Les intérêts convergents portés à la fois par le mouvement nationaliste, les besoins économiques et les demandes pour plus de justice scolaire ont donc permis à la société québécoise de former une main-d'œuvre francophone qualifiée répondant aux besoins de développement économique.

TABLEAU 2

Inégalités d'accès au diplôme universitaire au Québec selon la langue maternelle

	1960*	2001
Francophones	(3 %)	22,5 %
Anglophones	(11 %)	32,3 %
Autre	N. d.	30,5 %

(*) Les données de 1960 sont présentées à titre de comparaison, mais elles concernent l'accès de la population âgée de 20 à 24 ans plutôt que la diplomation des 25-34 ans que nous utilisons pour 2001.

Sources : Dufour 2004 et IRFA 2010.

Toutefois, comme dans le cas des inégalités scolaires liées au genre, d'autres filtres d'analyse s'avèrent indispensables pour avoir un portrait plus juste de la situation. La surreprésentation universitaire de la population anglophone par rapport à son importance dans la société n'a pas disparu même si l'écart s'est réduit. Au début des années 2000, parmi la population québécoise âgée de 25 à 34 ans, 32,3 % des anglophones et 30,5 % des allophones détenaient un diplôme universitaire contre seulement 22,5 % des francophones (IRFA, 2010). On sait également que les universités anglophones sont plus élitistes dans leur recrutement, du point de vue de l'origine sociale des étudiants, que leurs consoeurs francophones. C'est particulièrement vrai entre l'Université McGill et le réseau de l'Université du Québec.

Lorsque l'on se tourne vers le réseau collégial, on remarque que, si les francophones ont un accès équivalant aux autres groupes linguistiques, ils choisissent moins que les autres la filière préuniversitaire (Eckert, 2010). Ajoutons à cela les critiques grandissantes concernant la participation des allophones, mais aussi de francophones au réseau collégial anglophone non soumis à la loi 101, et l'on peut se rendre compte que les enjeux touchant aux inégalités linguistiques et l'enseignement supérieur demeurent d'actualité. Parfois moins présente dans les discussions publiques, et cela malgré l'omniprésence du thème de l'accessibilité, l'évolution de la place faite aux jeunes de milieux plus défavorisés est cependant peut-être encore plus étonnante.

4 Origine sociale et inégalités scolaires : une étonnante stabilité

Contrairement au genre et à la langue, l'influence de l'origine sociale sur l'accès à l'université peut s'observer à travers plusieurs facteurs. Certains de ces facteurs, comme les revenus familiaux, sont liés au capital économique des parents. D'autres relèvent du capital culturel, comme la profession ou encore le niveau de scolarité des parents. L'ensemble de ces indicateurs, à des degrés différents, influence fondamentalement et de manière étonnamment stable l'accès aux études supérieures depuis plus de cinquante ans. Les résultats des recherches sur l'impact des origines sociales remettent en question la croyance selon laquelle le système d'éducation repose sur le mérite individuel et l'égalité des chances. Plus encore que le revenu, on a pu observer au Québec, comme ailleurs, que c'est le niveau de scolarité et la profession des parents qui influencent le plus l'accès à l'université.

Si les enfants de toutes les origines sociales ont pu profiter de l'augmentation de l'accès aux études supérieures, les groupes les plus favorisés ont continué à y être surreprésentés par rapport à leur importance dans la société. C'est bien parce que les enfants de parents eux-mêmes diplômés universitaires et devenus professionnels, propriétaires ou gestionnaires se retrouvent davantage à l'université que l'on parle de reproduction sociale.

Dandurand et coll. pose des constats très critiques sur ce sujet. En 1991, il affirme que les réformes des années 1960, si elles visaient bien la démocratisation, avaient peu transformé les rapports de classe au sein de l'enseignement supérieur. Il démontre que, depuis les années 1960, la proportion des enfants d'ouvriers parmi l'ensemble des étudiants n'a que très faiblement augmenté, variant de 27 % à 29 %. Cela l'amène à qualifier la démocratisation de l'éducation, non seulement de partielle, mais de « fictive ». Selon lui, les réformes des années 1960 ont surtout permis à l'élite francophone de renforcer sa place au sein de la société québécoise. Par exemple, entre 1961 et 1978, les enfants de parents professionnels, semi-professionnels ou cadre ont augmenté leur représentation, passant de 44 % à 50,2 % des étudiants universitaires. Ces constats ont été confirmés dans l'importante enquête menée pour le compte du ministère de l'Éducation au début des années 1990 sous la direction d'Arnaud Sales. À l'automne 1994, le groupe social précédemment cité représentait toujours plus de 50 % des inscrits, contre moins de 30 % pour les enfants d'ouvriers (Arnaud Sales et coll., 1996., p. 56). Comme le montre le tableau 3, mais dans une perspective différente, ces inégalités d'accès selon l'origine sociale se sont poursuivies au début des années 2000.

TABLEAU 3

Inégalités d'accès à l'université au Québec selon l'origine sociale (2000-2005)

Origine socioprofessionnelle	Proportion d'accès à l'université
Professionnels	59 %
Propriétaires	52 %
Gestionnaires	46 %
Cols blancs	30 %
Cols bleus	25 %

Source : DORAY, Pierre. « 40 ans d'accessibilité à l'enseignement postsecondaire : quelle démocratisation? », *Colloque du CAPRES*, 2010.

Les enfants de cols bleus ne sont que 25 % à accéder à l'université contre près de 60 % pour les enfants de professionnels. D'autres données permettent également de rappeler que les enfants, dont les parents ont fréquenté l'université, ont trois fois plus de chance de la fréquenter que les autres. En outre, ceux et celles dont les parents gagnent plus 75 000 \$ ont deux fois plus de chance de poursuivre des études universitaires¹. Enfin, pour avoir un portrait complet, il pourrait être opportun de mieux connaître les champs disciplinaires et les universités fréquentées selon l'origine sociale, mais également de recouper ces informations avec le genre et la langue, de manière à pouvoir observer comment l'origine sociale influence les parcours des étudiants selon leur langue et leur genre (choix des disciplines et des institutions).

Malheureusement, les données sur l'origine sociale, particulièrement sur le revenu des parents, ne sont pas facilement accessibles. Il est vrai qu'il est plus difficile pour les ministères concernés d'obtenir de l'information sur les parents que sur les étudiants et les étudiantes. Néanmoins, ces données étant accessibles grâce à certaines enquêtes populationnelles, une diffusion plus large, particulièrement de la part du gouvernement, s'avérerait possible, voire indispensable. Les enjeux politiques qui sous-tendent ces questions ne sont toutefois certainement pas étrangers à cette situation.

5 Des inégalités scolaires aux inégalités sociales

L'égalité des chances d'accéder à l'université quel que soit son genre, sa langue ou son origine sociale est encore un idéal à atteindre au sein de la société québécoise comme des autres pays occidentaux d'ailleurs. Malgré de formidables progrès pour les femmes et les francophones, les jeunes issus de familles moins bien nanties n'ont pas accès aux études universitaires dans la même proportion que ceux issus de milieux plus favorisés. L'ensemble des classes sociales ayant profité de l'accessibilité, les écarts entre elles n'ont pas disparu; les jeunes hommes des milieux plus défavorisés se retrouvant dans la situation la moins favorable. Nous pouvons donc conclure que la démocratisation quantitative du système d'éducation québécois, c'est-à-dire l'accessibilité, s'est accompagnée d'une démocratisation qualitative un peu trop tranquille. Au sein de la multitude des actions menées pour favoriser la « réussite », on a sans doute trop souvent mis de côté les constatations que nous venons de faire, au profit d'une vision individualiste des parcours scolaires. Avec un peu d'efforts et de bonnes stratégies pédagogiques, tout le monde peut réussir, diront certains. Il semble plutôt que les chances de réussir ne se distribuent pas également au sein des différentes catégories sociales. L'échec scolaire, comme la maladie, ne touche pas les individus indépendamment de leurs conditions sociales.

Précisons néanmoins que, si l'université favorise en partie la reproduction des inégalités, c'est notamment parce qu'elle offre un diplôme qui permettra d'obtenir une meilleure position dans la hiérarchie sociale. L'institution valide ainsi le principe de la méritocratie voulant qu'une position sociale soit justifiée par le mérite individuel d'avoir obtenu un titre scolaire. Les inégalités sociales seraient alors plus justes, ou au moins plus justifiées. Mais comment soutenir un tel discours si les gagnants sont toujours les mêmes à l'issue de la compétition scolaire, et qu'en plus, la situation des perdants se dégrade? L'idéologie du mérite individuel tombe à l'épreuve de faits qui laissent plutôt apparaître les effets de la reproduction sociale. Dans ce contexte, il est légitime de craindre qu'une hausse des droits de scolarité ait un impact à la fois sur l'accessibilité, mais peut-être encore plus sur la démocratisation de l'enseignement supérieur. De tels impacts pourraient notamment

1. ÉQUIPE DE TRAVAIL SUR LE MAINTIEN DE L'ACCÈS À DES SERVICES ÉDUCATIFS DE QUALITÉ. *L'éducation : l'avenir du Québec. Rapport sur l'accès à l'éducation*, présenté au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, gouvernement du Québec, 2005, 102 p.

s'observer dans les programmes contingentés comme la médecine ou le droit où, malgré une probable stabilité du nombre d'inscriptions, la sous-représentation de jeunes issus de milieux plus défavorisés pourrait augmenter.

Conclusion et pistes d'action

Les liens entre inégalités scolaires et sociales au sein d'une société ne sont pas automatiques. Plus de justice scolaire ne provoque pas forcément plus de justice sociale et vice versa. Par exemple, la société française possède un système scolaire relativement inégal pour des inégalités sociales moins élevées qu'ailleurs. En d'autres termes, les diplômes et l'origine sociale n'ont pas le même impact sur la mobilité sociale et la répartition de la richesse d'une société à l'autre. On peut donc évaluer la justice d'un système éducatif pour lui-même sans forcément lui faire porter tout le poids des inégalités au sein d'une société. Une telle réflexion est d'autant plus pertinente que la logique de classement et de sélection de nos systèmes éducatifs crée des exclus. De ce point de vue, une amélioration de l'égalité des chances permettra de réduire les inégalités scolaires, alors qu'une meilleure répartition de la richesse entre des individus aux statuts sociaux variés se traduira par une réduction des inégalités sociales. C'est en intervenant simultanément sur ces deux fronts que nous nous assurerons de construire une société plus juste.

Sur le premier front, la réduction des inégalités sociales doit passer par une nécessaire réforme de la fiscalité et des politiques de rémunération. De telles politiques auront également des impacts positifs sur l'accessibilité. Concernant plus spécifiquement le deuxième front, celui de la réduction des inégalités scolaires, on peut avancer plusieurs pistes d'action. Tout d'abord, il faudrait peut-être davantage regarder le système d'éducation comme un tout, plutôt que comme un ensemble d'institutions autonomes. Cette perspective est d'autant plus pertinente lorsque l'on sait qu'une fois l'étudiant arrivé à l'université, le poids de ses origines sociales sur sa réussite diminue considérablement (Pierre Doray, 2010). Un accès plus démocratique à l'université doit donc se penser aussi en amont. Revoir les mécanismes de sélection et de classement, favoriser le curriculum commun le plus long possible plutôt que de diviser en filières dès le secondaire et renforcer les services éducatifs à la petite enfance (payants et utilisés davantage par les mieux nantis), voilà plusieurs pistes de solution qui doivent être envisagées. À cela, il faudrait aussi ajouter la nécessité de mettre fin au financement public des écoles et des collèges privés, d'offrir des projets particuliers dans l'ensemble des écoles secondaires du Québec et de stabiliser l'offre de formation notamment pour les CÉGEPs en région. C'est grâce à de telles mesures que l'on peut espérer contrer l'élimination par la sélection de jeunes issus majoritairement de milieux moins favorisés. Concernant les inégalités d'accès liées au sexe, des mesures plus ciblées envers les jeunes hommes des milieux plus défavorisés doivent être envisagées et il faudra également continuer d'encourager les jeunes femmes à s'engager dans des domaines d'études traditionnellement plus masculins. Toutes ces propositions plus structurantes n'excluent pas la mise en œuvre de stratégies plus individuelles visant à renforcer les capacités de chacun, mais un meilleur équilibre semble nécessaire dans les fondements des approches utilisées pour justifier les nouvelles politiques éducatives.

S'il faut continuer à s'opposer à toute augmentation des droits de scolarité, il faut donc également s'indigner contre les autres formes de discriminations qui marquent les parcours scolaires des jeunes. Ces obstacles limitent en effet fortement les possibilités pour de trop nombreux Québécois et Québécoises d'entrevoir la possibilité d'accéder à l'enseignement supérieur. Enfin, malgré le slogan « L'enseignement supérieur pour tous », le renforcement de l'égalité des chances n'est pas une chose aisée à réaliser. Il faudra donc s'interroger sur l'objectif réel d'accès aux études postsecondaires, mais aussi à la place que la société réserve à celles et ceux qui n'y seront pas allés. Un autre chantier en perspective.

Bibliographie

DANDURAND, Pierre, Marcel FOURNIER et Léon BERNIER. « Développement de l'enseignement supérieur, classes sociales et luttes nationales au Québec », *Sociologie et sociétés*, vol.12, 1980, p. 101-132.

DORAY, Pierre. « 40 ans d'accessibilité à l'enseignement postsecondaire : quelle démocratisation? », *Colloque du CAPRES*, 2010.

DUFOUR, Andrée. « Les années 50 : une décennie annonciatrice de grands changements », *Bulletin d'histoire politique : une tranquille révolution scolaire?* Vol. 12, no 2, 2004, p. 16-23.

ECKERT, Henri. « Le cégep et la démocratisation de l'école au Québec, au regard des appartenances socioculturelles et de genre », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 36, no 1, 2010, p. 149-168.

INSTITUT DE RECHERCHE SUR LE FRANÇAIS EN AMÉRIQUE. *Niveaux de participation aux études supérieures*, Note technique de l'IRFA, 2010

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Indicateurs de l'éducation – Éditions 2011*, gouvernement du Québec, 2011.

MURDOCH, Jake, Amélie GROLEAU, Louise MÉNARD, Élise COMOE, Céline BLANCHARD, Simon LAROSE, Pierre DORAY, Bayero DIALLO et Nahila HAOUILLI. *Les aspirations professionnelles : quel effet sur le choix d'un domaine d'études non traditionnel?* Note de recherche 10, Projet Transitions, CIRST, Montréal, 2010, 48 p.

MURDOCH, Jake, Pierre Canisius KAMANZI et Pierre DORAY. « The influence of PISA scores, schooling and social factors on pathways to and within higher education in Canada », *Irish Educational Studies*, Vol. 30, no. 2, juin 2011, p. 215-235.

SALES, Arnaud et coll. *Le monde étudiant à la fin du XXe siècle. Rapport final sur les conditions de vie des étudiants universitaires dans les années quatre-vingt-dix*, présenté au ministère de l'Éducation du gouvernement du Québec, Département de sociologie de l'Université de Montréal, 1996.